



DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 26 JUIN 2023 à 10h00 Convocation du 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire à la Mairie, sur convocation régulière (du 21 juin 2023), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Qui ont pris part à la délibération : 5 (le maire n'ayant pas pris part au vote).

Étaient présents : Jean-Michel HANCART, Frédéric HOUARD, Dominique BOUTON, Damien DESJARDIN.

Absent ayant donné procuration : Denis DEMARET (procuration à Frédéric HOUARD), Fabian LINARD (Procuration à Dominique BOUTON).

Absents excusés : Jérôme ARBONNIER.

Secrétaire de séance : Frédéric HOUARD.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

1- Délibération portant approbation du compte financier unique 2022 (CFU 2022)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2021/18 du 4 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 de la Commune de Moustier en Fagne ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL - CFU 2022 – VUE D'ENSEMBLE					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	21 367,13	70 694,84	92 061,97
	Recettes réalisées	B	11 064,29	76 785,70	87 849,99
	Restes à Réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	111 042,17	121 368,51	232 410,68
	Dépenses réalisées	E	10 019,26	81 974,92	91 994,18
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 045,03	-5 189,22	-4 144,19
Résultat antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	89 675,04	50 673,67	140 348,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	90 720,07	45 484,45	136 204,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	90 720,07	45 484,45	136 204,52

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité des suffrages exprimés, **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**
M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 de la Commune de Moustier en Fagne ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 30.

Suivent les signatures.

Jean-Michel HANCART

Dominique BOUTON

Frédéric HOUARD

Damien DESJARDIN

Fabian LINARD (procuration à Dominique BOUTON)

Denis DEMARET (procuration à Frédéric HOUARD)

Vu, le Maire